



Un observatoire pour le patrimoine naturel du bassin de la Loire

Loire nature : un programme ambitieux pour la Loire et ses affluents

Le programme Loire nature a débuté en 1993 avec comme objectif de renforcer la notion « **d'espace de liberté** » du fleuve et de préserver ainsi les milieux naturels. La 2nde phase est aujourd'hui partie prenante du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature initié par l'Etat, l'Etablissement public Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Elle vise à mettre en œuvre une gestion des sites garantissant la **préservation des différentes fonctions écologiques des zones humides du bassin de la Loire**. Elle est portée par 7 Conservatoires d'Espaces Naturels et leur fédération (Espaces Naturels de France), le WWF-France, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et 6 de ses délégations régionales ainsi que la FRAPNA Loire. Les interventions portent sur 50 zones réparties sur l'ensemble du bassin : sur la Loire depuis ses sources jusqu'à l'estuaire, sur ses principaux affluents et sur un certain nombre de zones humides des têtes de bassin. Ces sites font l'objet d'études, de suivis scientifiques, de mesures de protection par maîtrise foncière ou d'usage, de travaux de gestion et de restauration, d'actions de sensibilisation.

Parallèlement, pour assurer la cohérence du programme à l'échelle du bassin, des actions transversales thématiques sont mises en œuvre dans le domaine de la pédagogie, du tourisme de nature, de la communication et sur un important volet scientifique.

Un observatoire pour mieux connaître et mieux gérer

Dans le cadre de la mission scientifique du programme Loire nature, un observatoire du patrimoine naturel se met en place sur le bassin de la Loire. Cet observatoire a pour objectif premier de contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine naturel du bassin et de son évolution : pour bien protéger et bien gérer il faut en effet bien connaître.

Le constat aujourd'hui est que les connaissances sont incomplètes, les lacunes de connaissance variant selon les groupes et les territoires du bassin. Incomplètes et dispersées : il n'existe pas d'outil de centralisation des données naturalistes sur le bassin, les initiatives en matière de connaissance du patrimoine naturel ne sont pas coordonnées. Or, un besoin croissant de disposer d'une connaissance globale du bassin se fait sentir, notamment dans le cadre du SDAGE ou de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, afin d'y mener des politiques cohérentes de gestion prenant en compte les relations et complémentarités s'établissant sur ce territoire. Enfin, certaines données sont aujourd'hui obsolètes et doivent être actualisées.



Les objectifs de l'observatoire

L'objectif premier de l'observatoire est de dresser un **état de la connaissance et de la situation** du patrimoine naturel du bassin de la Loire : quels sont la distribution et l'état de conservation sur le bassin des populations des espèces retenues pour leur caractère patrimonial ou comme descripteurs du fonctionnement des milieux ? L'observatoire doit également permettre de **valoriser et diffuser** les données au plus grand nombre, notamment au travers de la publication d'un atlas du patrimoine naturel. Dans un second temps, ce **patrimoine sera évalué** afin de connaître la richesse du bassin de la Loire par rapport à d'autres bassins français ou européens, et de proposer des mesures de gestion adaptées. L'observatoire a également pour ambition de créer un **lieu privilégié d'échanges** et de stimulation d'initiatives coordonnées en matière de connaissance et de suivi du patrimoine naturel du bassin.

Si dans la phase actuelle du programme (qui se poursuit jusqu'en 2006) il est essentiellement envisagé d'étudier les données existantes, l'objectif est de structurer pour l'avenir un **réseau de suivi** du patrimoine naturel, un monitoring qui permette de disposer d'un flux régulier de données permettant de suivre son évolution sur le bassin. Ce réseau, dont la structuration sera préfigurée dans la phase actuelle du programme, s'appuiera sur des structures et personnes compétentes et volontaires, dans un cadre restant bien évidemment à définir.

Espaces et espèces pris en compte

L'objectif, à terme, est de disposer d'une connaissance du patrimoine naturel de l'ensemble des zones humides du bassin de la Loire. Dans le cadre du programme Loire nature, l'objectif est cependant plus modeste et réaliste : **poser le cadre d'un observatoire de bassin** en faisant la démonstration qu'il est possible de rassembler les différents réseaux d'observateurs à l'échelle du bassin autour d'un projet commun, de collecter et de valoriser des données sur certaines espèces ou certains groupes d'espèces et en priorité :

- sur les sites et espèces liés aux **principaux cours d'eau du bassin**, notamment ceux du programme (cours et espaces de la plaine alluviale de la Loire, l'Allier, le Cher, l'Indre, la Vienne, la Creuse, la Gartempe, le Loir, la Mayenne, la Sarthe, la Maine...)
- ainsi que ceux des petits cours d'eau de **têtes de bassin** et zones humides riveraines associées.

Groupes d'espèces pris en compte : la Flore (vasculaire), les Mammifères, les Oiseaux, les Amphibiens et Reptiles, les Poissons, les Insectes ainsi que les Mollusques et Crustacés d'eau douce.

Au sein de ces groupes, une liste **d'espèces d'intérêt patrimonial** à suivre de manière prioritaire dans le cadre de l'observatoire est en cours de finalisation, qui ne se limite pas aux listes « administratives » d'espèces protégées, menacées, inscrites dans des directives européennes ou concernées par des conventions internationales. Une réflexion est également engagée autour du concept d'espèces indicatrices. Enfin, une liste d'espèces à problèmes ou à risques (espèces envahissantes, exotiques...) sera établie et ces espèces feront l'objet d'un suivi. Ce travail constituera une démarche inédite à l'échelle d'un bassin versant aussi important que celui de la Loire.

Des partenariats engagés

Un certain nombre de partenariats sont d'ores et déjà engagés pour la réalisation de ce travail. Avec l'UMS « Inventaire et Suivi de la Biodiversité » (ex. SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le suivi de la démarche observatoire, et avec différents experts des groupes pour l'élaboration des listes : Union de l'Entomologie Française, OPIE, Conseil Supérieur de la Pêche, Société pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Société Herpétologique de France, Conservatoires Botaniques Nationaux...

Des partenariats restent à engager avec d'autres structures, notamment les DIREN du bassin pour les données concernant les sites inventoriés et protégés, l'ONCFS, les réseaux associatifs et autres acteurs de terrain (syndicats de rivière, collectivités...) actuellement informés de la démarche observatoire par des réunions d'information dans les régions.

Des sources de données identifiées

Une fois la liste des espèces à prendre en compte par l'observatoire établie, l'objectif sera de dresser un premier état des connaissances et de la situation de certaines de ces espèces sur le bassin. Cette étape fera appel à différentes sources de données. Pour une analyse à l'échelle du bassin, une standardisation de la qualité des données sera nécessaire et il est prévu de privilégier les **données de type** : observateur / espèce / date / lieu.

Parallèlement, les **données publiées** (revues, thèses, ouvrages, synthèses de suivis...) seront étudiées et intégrées. Une réflexion est également en cours sur la possibilité de disposer de synthèses à l'échelle du bassin issues d'enquêtes ou atlas nationaux, ou de bases de données régionales en partenariat avec les structures les animant. L'observatoire s'appuiera également sur un certain nombre de structures compétentes disposant de données sur le patrimoine naturel (Conservatoires botaniques, Conseil Supérieur de la Pêche...) à l'échelle du bassin, afin de valoriser ces données dans le cadre de l'observatoire.

Une valorisation des données à l'échelle du bassin

Les données sur la distribution des populations des espèces prises en compte par l'observatoire seront valorisées à l'échelle du bassin :

- Evaluation de la richesse patrimoniale des espèces présentes sur le bassin. Comparaison avec d'autres fleuves européens. Importance du bassin au niveau national.
- Réalisation de synthèses sur la répartition des espèces au sein du bassin.
- Hiérarchisation des zones d'importance pour la conservation des espèces patrimoniales.
- Réalisation de synthèses sur l'évolution des espèces à l'échelle du bassin.

Les données brutes ne seront jamais diffusées, seules des données de synthèse sous la forme de représentations par tronçons ou par communes seront réalisées et diffusées avec mention systématique des auteurs de ces données et renvoi vers ces auteurs en cas de besoin.

Mission scientifique Loire nature
Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
6, rue Jeanne d'Arc – 45000 ORLEANS
Tél : 02.38.24.55.00